



FORMATION

DELIT D'ENTRAVE – DROIT D'ALERTE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Référence :

007-315-11

Durée :

1 jour

Public :

Elus de CE

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Réflexion
- Attestation de formation

L'action pour entrave et le déclenchement d'un droit d'alerte sont deux procédures particulières qui permettent au CE, de se défendre dans le premier cas (l'entrave), et de se montrer plus offensifs lorsque des faits préoccupants le nécessitent (le droit d'alerte)... Que faire et comment faire ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Délit d'entrave

Comment utiliser le délit d'entrave ? Dans quels cas ? Quelle est la procédure à suivre ? Faut-il un avocat ? Dois-je saisir l'inspecteur du travail ? Quels sont les tribunaux responsables ? Quel est le rôle du procureur de la république ? Des sanctions encourues par l'auteur du délit ? Comment prouver le délit d'entrave ? Quels sont les délais pour agir ?... sont autant de questions que vous vous posez, nous y répondrons !

Droit d'alerte

Nous vous présenterons les modalités du déclenchement d'un droit d'alerte et les différents cas possibles, l'objectif est de vous rappeler quels sont les rouages de cette procédure, des intérêts qu'elle présente et des objectifs attendus. Comment interpeller votre direction sur des sujets majeurs ?



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME COMMUN

- Identifier les cas d'applications
- Quid de la particularité de ces différentes procédures ?
- Générer un rapport de force plus favorable ? Des outils tactiques ?
- Faire intervenir des experts et / ou des avocats